

Mise en ligne du 21-01-2025 jusqu'au 21-03-2025

DELIBERATION DU BUREAU DU 13 JANVIER 2025 – MORBIHAN HABITAT

Le **13/01/2025 à 16h30**, les membres du Bureau se sont réunis au siège de Morbihan Habitat, 6 avenue Edgar Degas à Vannes, suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Le Président le **03/01/2025**.

Membres présents : M Marc BOUTRUCHE Mme Hortense LE PAPE (ne vote pas les points 29 et 31) Mme Marie-Hélène HERRY M David ROBO (vote jusqu'au point n° 31 inclus) Mme Yolande HANVIC Membre excusé ayant donné pouvoir : M TOULMINET (pouvoir à M BOUTRUCHE – ne vote pas les points 29 et 31) Membre excusé : M Pierre GUEGAN	DELIBERATION N°26.BU-2025-01-13	
	THEIX -NOYALO Rue de la Madeleine	Acte d'acquisition en VEFA de 4 cellules à usage professionnel

Dans la perspective du transfert de la régie de Morbihan Habitat, actuellement situé sur le site Rue Commandant Charcot à VANNES, Morbihan Habitat s'est porté acquéreur, en VEFA, de 4 cellules à usage professionnel de 372.03m², situées dans un ensemble immobilier à THEIX-NOYALO, rue de la Madeleine.

Vendeur	Cadastre	Superficie cadastrale	Prix d'acquisition HT
OCEAN INVEST	Section AB numéro 98	1ha94a95ca	660 000 € net vendeur + 40 000€ d'honoraires de négociation (dus à la SARL Breizh Commerces)

Ce projet étant susceptible d'évoluer, notamment au niveau de la surface d'assiette, le prix d'acquisition de vente peut varier de 5 %.

Les frais d'acte de transfert de propriété seront à la charge de Morbihan Habitat.

L'acte d'acquisition sera rédigé par l'étude de Maître Charlotte WAUTIER, notaire à VANNES, l'étude de Maître LE CORGUILLE notaire à THEIX-NOYALO, interviendra en participation au profit de Morbihan Habitat.

Le Bureau, après en avoir délibéré à l'UNANIMITE, :

- autorise l'acquisition de 4 cellules à usage professionnel situées à THEIX NOYALO – Rue de la Madeleine moyennant le prix net vendeur de 660 000 € et 40 000 € d'honoraires de négociation,
- autorise le Directeur général à signer le contrat de réservation, l'acte de transfert de propriété, ainsi que toute constitution de servitude nécessaire.



Mise en ligne du 21-01-2025 jusqu'au 21-03-2025

